



23 Place de la Paix
26750 PARNANS

Tél : 04.75.45.31.77
Fax : 04.75.71.41.88
mairie@parnans.fr

Département de la Drôme

Commune de PARNANS

A R R Ê T É N ° AV-20-2026

Le Maire de PARNANS,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, , R411-25 à R411-28 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue - approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié) ;

Vu la demande présentée par M. Lucas VILLENEUVE, représentant la société GROUPE NAT, domiciliée 1 rue des Bouleaux – Bâtiment L 59810 LESQUIN, et représentant Valence Romans Agglo – Assainissement, dénommé « le permissionnaire » demandant à réglementer la circulation sur les voies communales de la commune de PARNANS pendant des travaux liés au traitement des eaux usées.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de police nécessaires à la préservation de la sécurité et de la tranquillité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'entreprise GROUP NAT est autorisée à réaliser les travaux énumérés ci-dessus du lundi 22 juin 2026 au mardi 21 juillet 2026 inclus :

- Impasse du Ravi

Un accès réservé aux secours est instauré.

ARTICLE 2 : La circulation sera fermée et réservée aux riverains.

Des panneaux signaleront le chantier de part et d'autre.

Le passage des piétons ne devra pas être gêné et la protection des usagers de la route sera assurée.

ARTICLE 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Le permissionnaire reste en outre seul et entièrement responsable de tous les accidents ou incidents pouvant survenir au cours de l'exécution des travaux notamment ceux dus au manque de signalisation ou de protection du chantier. En fin de chantier les dépendances du domaine public seront remises dans leur état primitif.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 et jusqu'à leur retrait.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de PARNANS.

ARTICLE 7 : Le Maire de PARNANS :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble – Grenoble (2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 : La secrétaire de Mairie de la commune de PARNANS est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Parnans, le 09 juin 2026,

Le Maire
Philippe BOYER



Ampliation adressée au :

- Gendarmerie
- SDIS26
- Permissionnaire

Information sur le projet

Nature du document	DPV
Référence du document	craig-DPV-202605221140031C-Parnans
Numéro de consultation du GU lié	202605221140031C
Numéro d'affaire	2025-325

Plan de l'emprise du chantier



Liste des communes concernées

	Code INSEE	Commune
Commune principale	26225	Parnans

Emprise

N° du polygone	Coordonnées GPS des sommets des polygones
Polygone #1	5.1427415013313,45.110199526745 5.1423096656799,45.110413430468 5.1422882080078,45.110542150906 5.1426261663437,45.110877201273 5.1424786448479,45.110930203411 5.1421567797661,45.110489148408 5.1413226127625,45.110740909835 5.1410168409348,45.110851268072 5.1409149169922,45.110911841967 5.1407539844513,45.111282855673 5.1406413316727,45.111691725126 5.140523314476,45.111680367681 5.1408237218857,45.110889126764 5.1410114765167,45.110737691845 5.1420146226883,45.110461322082 5.1425832509994,45.11019252281 5.1427710056305,45.110097874878 5.1428085565567,45.110162235489 5.1427415013313,45.110199526745
Surface totale	2693.26 m ²
Fond cartographique	OpenStreetMap

Légende

Système géodésique	EPSG 4326
Limite administrative	Version de référentiel IGN COG 2018 publié en 2019

